



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/289

P/46

4/10/04

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Présentée par la République tchèque)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République tchèque, permettez-moi de transmettre mes sincères salutations à tous les participants à la 35^e Assemblée générale de l'OACI.

Je souhaite commencer mon allocution en offrant à l'Assemblée un survol des derniers événements survenus dans l'aviation civile en République tchèque.

Faisant suite à une décision du Gouvernement de la République tchèque, l'Institut d'enquête sur les accidents aériens a été créé le 1^{er} janvier 2003. L'Institut est un organisme autonome qui entretient des liens tant avec la Direction de l'aviation civile du ministère des Transports qu'avec l'Autorité de l'aviation civile de la République tchèque. Il a pour principale fonction de déterminer, de manière professionnelle, les causes des accidents d'aéronefs et de présenter des recommandations quant aux précautions à prendre, afin de contribuer à améliorer de manière significative la sûreté dans l'aviation civile tchèque.

Les statistiques compilées par les Services de navigation aérienne de la République tchèque (ANS CR) indiquent une augmentation constante de la demande des transporteurs visant l'espace aérien tchèque. Un nouveau système relatif à l'utilisation de niveaux de vols (minimum de séparation verticale réduit — RVSM) a été mis en place avec succès et conformément au programme paneuropéen géré par l'organisation EUROCONTROL. Le nombre de déplacements dans l'espace aérien de la République tchèque a connu une nette augmentation en 2003, de l'ordre de 18 % par rapport à 2002. En 2004, nous nous attendons à une nouvelle augmentation significative de la demande relative à l'espace aérien tchèque provenant des transporteurs. Le trafic aérien a connu une croissance réelle de 23 % au cours des cinq premiers mois de 2004 par rapport à 2003. La décision d'aller de l'avant avec le projet de construction du Centre national de contrôle intégré du trafic aérien (IATCC) des Services de navigation aérienne de la République tchèque a marqué une étape importante. Lorsqu'il sera terminé, en 2006, le IATCC de Prague sera l'un des centres parmi les plus modernes, tant en Europe que dans le monde.

(3 pages)

A.35\A.35.wp.289.fr\A.35.wp.289.fr.doc

La République tchèque compte 86 aéroports, dont 12 aéroports internationaux. L'aéroport Prague-Ruzyně, qui est exploité par l'Autorité des aéroports tchèques, occupe traditionnellement la première place au pays. L'aéroport Prague-Ruzyně est celui qui connaît la plus forte croissance en Europe centrale et de l'Est, avec des augmentations annuelles du trafic dépassant les 15 %. L'accroissement récent du trafic, soit depuis août 2003, est même plus élevé et dépasse 30 %. Des mesures importantes ont également été prises en vue d'augmenter la capacité de l'aéroport Prague-Ruzyně. La nouvelle aérogare devrait être mise en service au début de 2006. Lorsque le projet sera terminé à la fin 2005, la capacité annuelle totale de l'aéroport dépassera les dix millions de passagers. La taxe aéroportuaire n'a pas été augmentée depuis cinq ans tandis que les droits d'atterrissage diminuent régulièrement depuis 1999 (la réduction a atteint 20 % cette année). Les frais et les redevances font l'objet de pourparlers annuels avec les compagnies aériennes et ils sont fixés conformément aux recommandations de l'OACI.

Le Service de l'aviation civile du ministère des Transports de la République tchèque et les Autorités de l'aviation civile accordent une grande importance à la sûreté et la sécurité dans les aéroports tchèques, afin de respecter les normes et les recommandations internationales.

Établie en 1923, la compagnie aérienne Czech Airlines (CSA) est le plus gros transporteur du pays. L'entreprise, qui dispose d'une flotte de 43 appareils, est membre de Sky Team. L'an dernier, la compagnie a transporté 3 591 500 passagers et 21 092 tonnes de fret sur des vols réguliers. Cependant, CSA n'est pas seule dans le ciel tchèque. En effet, elle partage l'espace aérien avec plusieurs autres transporteurs, dont Travel Service et Fischer Air, pour ne nommer que ces deux compagnies qui offrent des vols réguliers et des charters.

Des mesures nécessaires sont en voie d'être adoptées pour soutenir la croissance du secteur, y compris le transport aérien régional. Ces mesures sont conformes aux principes du développement durable, à l'objectif de réduction des coûts et au concept d'internalisation des coûts sociaux. Ainsi, l'accent est mis sur la recherche d'un équilibre entre la croissance et la protection de l'environnement. Le maintien des normes de sûreté et de sécurité fait également partie des objectifs centraux.

Il ne fait pas de doute que la mise en pratique de ces principes est aujourd'hui plus essentielle que jamais pour créer un système de transport dans lequel priment la sûreté, la sécurité et l'efficacité.

La République tchèque est membre de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), de l'organisation EUROCONTROL, de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA) et des Autorités conjointes de l'aviation (JAA).

En tant que nouveau membre de l'Union européenne, la République tchèque peut tirer parti du marché unique et appliquer directement les règles relatives à la concurrence dans le secteur du transport aérien.

La croissance de l'aviation civile tchèque sera tributaire de deux facteurs déterminants, à savoir le niveau et la qualité des services de transport aérien offerts aux usagers et le maintien de tarifs aériens raisonnables.

J'aimerais maintenant consacrer quelques mots à nos rapports avec l'OACI.

C'est un plaisir pour moi de souligner le fait que la République tchèque est reconnaissante envers l'OACI pour les travaux qu'elle mène en vue d'assurer le développement harmonieux et sûr de l'aviation civile internationale.

Nous sommes d'avis que l'OACI joue un rôle essentiel et indispensable dans les efforts visant à résoudre les problèmes de sûreté et de sécurité dans le fonctionnement de l'aviation civile, et en ce qui a trait à la supervision de l'observation des règlements en matière de sûreté et de sécurité. Il existe également un besoin pressant de se pencher sur les effets de l'aviation civile sur l'environnement planétaire, et faire en sorte que cette question devienne une des premières priorités des travaux de l'OACI.

La République tchèque continue de participer activement aux initiatives de l'OACI, qu'elles soient d'ordre régional ou international. Depuis la dernière Assemblée, la République tchèque a pris part à plusieurs projets de coopération technique menés sous les auspices de l'OACI. Nous avons organisé au centre de formation des Services de navigation aérienne, en collaboration avec le Bureau de la coopération technique, des cours spéciaux de formation à l'intention de contrôleurs aériens de pays en développement ou dont l'économie est en transition.

Les délégués de la République tchèque ont participé à toutes les activités importantes organisées par l'OACI, que ce soit au siège ou dans les régions.

La République tchèque apprécie au plus haut point les travaux réalisés par l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue d'améliorer la sûreté, la sécurité et l'efficacité de l'aviation civile internationale, ainsi que les efforts qu'elle déploie pour atténuer les effets du transport aérien sur l'environnement mondial. L'OACI doit se tenir au fait des nouveaux défis qui surgissent non seulement en raison de l'évolution des techniques dans toutes les sphères de l'aviation civile, mais aussi comme conséquence des différences de plus en plus marquées entre les régions. Une des tâches de la plus haute importance à laquelle l'Organisation doit s'atteler consiste à trouver et à mettre en œuvre tous les moyens de réduire ses dépenses afin de maintenir les contributions des États membres à un niveau raisonnable. Ces économies ne sauraient compromettre le rôle de premier plan de l'OACI qui est énoncé dans la Convention de Chicago.

Mesdames et Messieurs, je présume que vous êtes tous au courant du ballet diplomatique qui se déroule à l'heure actuelle en préparation de l'élection d'un nouveau Conseil de l'OACI, dont le mandat sera de trois ans. J'aimerais attirer votre attention sur cette question en faisant allusion au cadre de rotation convenu entre la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie, la République slovaque et la Slovénie. Aux termes du protocole d'accord (MOU) du Groupe de rotation d'Europe centrale, la Hongrie, qui succède à la République tchèque, présentera sa candidature à l'élection au troisième groupe du Conseil. Je profite de l'occasion pour demander aux délégués présents de bien vouloir appuyer la candidature de la Hongrie.

En guise de conclusion, je souhaite à tous les délégués un retentissant succès dans leurs délibérations au cours de cette 35^e Assemblée de l'OACI.

Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs.